

La rupture

Que propose l'imposé ?

L'essentiel des collectages répertoriés présente une interprétation en structure de base « binaire ». C'est donc naturellement que le collectif enseignant a tenté de reproduire au plus près la structure et la carrure du thème musical. La version instrumentale de Jean-Claude JEGAT a inspiré l'écriture d'une reprise développée mélodiquement dans la réponse de la première phrase.

Les ornements des **bombardes** permettent de relever le phrasé par un placement des mordants supérieurs sur certaines notes positionnées en contre temps ; ceux-ci rendant le jeu musical plus riche et plus aérien.

Les éléments techniques présents en **cornemuses** croisent à la fois les fondamentaux de l'instrument à maîtriser pour la catégorie (détachés et doublés sur la pulsation, La-Mi-Fa) et lorsqu'il est possible de le faire, le rapprochement avec la prononciation de la bombarde. Ici, l'amorce de la deuxième partie de la marche, où il s'exprime par le décalage du détaché au contre temps.

Un phrasé adapté au doigté cornemuse permet d'éviter la présence du La naturel grave que jouent les bombardes. Au-delà de mettre en harmonie les phrases des deux instruments, c'est aussi sur le bon fonctionnement technique et mélodique que l'écriture s'est arrêtée.

La partition **caisses claires** regroupe une partie des rudiments et enchaînements techniques adaptés et devant être maîtrisés en 5^{ème} catégorie.

La partition **percussions** est une proposition optionnelle et non imposée dont le but est d'aider pédagogiquement les groupes qui le souhaitent à structurer leur registre de percussion à partir d'une proposition des enseignants Sonerion. Aussi vous aurez la possibilité de compléter le compartiment rythmique de votre bagad en superposant la partition de basse - percussions à celle des caisses claires qui est imposée.

La partition proposée comprend :

- une ligne exprimant 2 sons distincts et complémentaires de percussions par deux toms (joués par une ou deux personnes)
- une ligne correspondant à la basse exprimée par la grosse caisse.

Restitution de l'imposé

- L'air est à jouer deux fois de suite en respectant la partition écrite, par le bagad dans son entier.
- Au-delà de ces deux restitutions, d'autres interprétations, variantes etc... sont autorisées.
- Un prix spécial du jury sera décerné, lors de l'épreuve finale, au groupe ayant restitué de la meilleure manière l'imposé en respectant au plus près les détails liés à la partition et en lui donnant le dynamisme qui lui convient. Une mention spéciale sera donnée lors des épreuves qualificatives.